

Aides à l'achat d'un vélo	Je suis une personne physique avec un RFR* par part inférieur ou égal à 6 358 €	Je suis une personne physique avec un RFR par part entre 6 358 € et 14 089 €	Je suis une personne physique avec un RFR par part entre 14 089 € et 19 200 €	Je suis une personne physique avec un RFR par part supérieur à 19 200 €	Je suis une personne en situation de handicap	Je suis une association
Vélo musculaire	150 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 300 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	/	/	/	/	/
Vélo à assistance électrique	400 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 800 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	300 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 600 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	200 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 40% du prix d'achat TTC	/	400 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 800 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	/
Vélo cargo ou adapté à une situation de handicap (avec ou sans assistance électrique)	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 2 500 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 1 500 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC	750 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 2 750 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>	500 € d'aide maximum/vélo à hauteur de 25% du prix d'achat TTC <i>Jusqu'à 1 500 € d'aide si cumul avec le Bonus Écologique de l'État</i>

* RFR : revenu fiscal de référence

Les vélos neufs et d'occasion (uniquement auprès d'un revendeur professionnel) sont concernés par cette aide. Une personne (physique ou morale) ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois en tout et pour tout. Cette aide est cumulable avec le bonus écologique proposé par l'État (primealaconversion.gouv.fr)